

O.I.C. 2008/86
CONFLICT OF INTEREST (MEMBERS AND
MINISTERS) ACT

**CONFLICT OF INTEREST (MEMBERS
AND MINISTERS) ACT**

Pursuant to section 26 of the *Conflict of Interest (Members and Ministers) Act*, the Commissioner in Executive Council orders as follows

1. The remuneration of David Phillip Jones, Q.C., Member of the Conflict of Interest Commission shall be \$275 per hour up to a maximum of \$1925 per day.

2. The aggregate remuneration of the member of the Conflict of Interest Commission shall be not less than \$13,750 per fiscal year.

Dated at Whitehorse, Yukon, this 24 June 2008.

Commissioner of Yukon

DÉCRET 2008/86
LOI SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS (DÉPUTÉS ET
MINISTRES)

**LOI SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS
(DÉPUTÉS ET MINISTRES)**

Le commissaire en conseil exécutif, conformément à l'article 26 de la *Loi sur les conflits d'intérêts (députés et ministres)*, décrète :

1. La rémunération de David Phillip Jones, c.r., membre de la Commission sur les conflits d'intérêts, est établie à 275 \$ l'heure jusqu'à concurrence de 1 925 \$ par jour.

2. La rémunération totale du membre de la Commission sur les conflits d'intérêts est d'au moins 13 750 \$ pour chaque exercice.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 24 juin 2008.

Commissaire du Yukon